



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 30 Novembre 2023

Le trente novembre deux mil vingt-trois dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 20 novembre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

Procurations : 0

Convocation

20 novembre 2023

Délibération Numéro

2023.30.11.05

Objet :

**ENFOUISSEMENT DE
RESEAUX - ECLAIRAGE
PUBLIC**

CHEMIN DES ECOLIERS

**PROJET SDE 76 AVP
M5635-1-1-1**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20231130-2023301105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2023

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. COULTOUKIS Vassili, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald,

Absents excusés :

Mme RACINE Claire, Mme PIERRE Angélique, Mme LECUYER Marie-Hélène
Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

Madame MAILLARD Martine est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Monsieur le Maire présente le projet préparé par le SDE76 pour l'affaire numéro 5635 désigné « Chemin des Ecoliers » dont le montant prévisionnel s'élève à 113 078.04€ T.T.C. et pour lequel la commune participera à hauteur de 41 865.98€ T.T.C.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal : à l'unanimité des membres présents (12 voix pour) :

- Adopte le projet désigné ci-dessus
- Décide d'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2024 pour un montant de 41 865.98€ TTC.
- Demande au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte afférent à ce projet
- Note que ces travaux devront être financés par un emprunt.

Le Maire
Gérard CAPOT



La Secrétaire de séance
Martine MAILLARD